

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 994****6 octobre 2004****SOMMAIRE**

Admy Holding S.A., Luxembourg .....	47701	Euromedia Luxembourg Two S.A., Luxembourg .	47687
ALAHIDD, Association Luxembourgeoise d'Aide aux Hommes en Instance de Divorce et Divor- cés, A.s.b.l., Dudelange .....	47685	European Generating, S.à r.l., Luxembourg .....	47682
Alapco Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	47699	Exel Luxembourg 1, S.à r.l., Luxembourg .....	47692
Annibal Holding S.A., Luxembourg .....	47692	Fadaso S.A., Luxembourg .....	47689
Argonauts Management S.A., Luxembourg .....	47710	Famy Investment S.A., Luxembourg .....	47684
B.D.S., Business Development Services S.A., Luxem- bourg .....	47675	FDM Luxembourg S.A., Strassen .....	47680
B.D.S., Business Development Services S.A., Luxem- bourg .....	47675	Feidt Participations S.A., Luxembourg .....	47677
Banque LBLux S.A., Luxembourg .....	47687	Ferteco Europa, S.à r.l., Luxembourg .....	47667
Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg .....	47704	Finauto, S.à r.l., Luxembourg .....	47691
Bausparkasse Schwäbisch Hall AG, Schwäbisch Hall .....	47681	Fivecom S.A., Luxembourg .....	47690
Bottega Veneta International, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47683	Gaming International Group, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47708
BPI Holding S.A., Luxembourg .....	47702	Gaming International Group, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47708
Brassco Holding S.A., Luxembourg .....	47676	Gebr. Huckert, S.à r.l., Remich .....	47681
Business Investor S.A., Luxembourg .....	47677	Givre Investissements S.A., Luxembourg .....	47670
C.L.E. Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg .....	47680	Global Communication Network, S.à r.l., Luxem- bourg .....	47709
C.L.P., Cillien, Lutz & Partners, S.à r.l., Flaxwei- ler .....	47673	Graf.Ho S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	47674
Centaur International Holding S.A., Luxembourg .	47692	Grand Garage Jean Muller, S.à r.l., Luxembourg .	47680
Centre Marbres, S.à r.l. ....	47666	GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Luxembourg .....	47688
Condor Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	47688	Hellaby S.A., Luxembourg .....	47689
CTP Group Finance S.A., Luxembourg .....	47668	Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	47676
Dashabo S.A.H., Luxembourg .....	47683	Home Life Immobilière S.A., Pétange .....	47687
Deep Valley Finance S.A., Luxembourg .....	47679	Hospilux S.A., Contern .....	47701
DPB Finance S.A., Luxembourg .....	47682	Immoc S.A., Luxembourg .....	47698
EI-Europa Immobilière S.A., Luxembourg-Kirch- berg .....	47675	InOne Central Europe S.A., Wasserbillig .....	47705
Ekabe S.A., Eschweiler .....	47691	Interactive Development S.A., Luxembourg .....	47698
Electricité Générale John Block & Fils, S.à r.l., Lu- xembourg .....	47681	Irony S.A., Luxembourg .....	47687
Esseventuno S.A., Luxembourg .....	47689	Japan Absolute Fund, Sicav, Luxembourg .....	47678
Eurimmo S.A., Luxembourg .....	47709	Liberty Ermitage European Absolute Fund, Sicav, Luxembourg .....	47672
Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg ..	47688	LM International Finance S.A., Luxembourg .....	47677
		Lunas S.A., Luxembourg .....	47676
		Makinema SCI, Platen .....	47705
		Marim S.A., Luxembourg .....	47682
		Marinvest Holding S.A., Luxembourg .....	47681
		Mazars S.A., Luxembourg .....	47694
		Mazars S.A., Luxembourg .....	47694

Metalinvest S.A.H., Luxembourg .....	47709	Sergio Rossi International, S.à r.l., Luxembourg ..	47683
Morana Holding S.A., Luxembourg.....	47679	Seigne CRC S.A., Mamer .....	47676
Moynesque Vignoble S.A., Luxembourg.....	47667	SHA Finance S.A.H., Luxembourg .....	47679
Net 1 Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47701	Sicor Holding S.A., Luxembourg .....	47677
Net 1 Operations, S.à r.l., Luxembourg .....	47698	Skype Technologies S.A., Luxembourg.....	47688
Nexialus Automation, S.à r.l., Rodange .....	47697	Société Financière de Placements S.A.H., Luxem- bourg .....	47678
Novakem S.A., Luxembourg .....	47689	Sopaver S.A., Luxembourg.....	47691
Ocean Services Company S.A., Luxembourg ....	47696	Trefinance S.A., Luxembourg .....	47690
Olympic Yachting S.A., Luxembourg .....	47684	United Investment Corporation Holding S.A., Lu- xembourg .....	47695
Oregonian Invest S.A., Luxembourg.....	47679	Vega Finanz S.A., Luxembourg .....	47690
P.I.L., Participations et Investissements Lux S.A., Luxembourg .....	47693	Vianta S.A., Strassen.....	47708
Part Fin International S.A., Luxembourg.....	47666	Visitronics International S.A.H., Luxembourg....	47678
Pharmachimie Holding S.A., Luxembourg.....	47692	World Domination Corporation S.A., Luxem- bourg .....	47666
Pharmacopole S.A., Leudelange .....	47704	World Domination Corporation S.A., Luxem- bourg .....	47666
Rimar Internationale S.A.H., Luxembourg .....	47667	Xion 3000 S.A., Luxembourg.....	47690
Ringer S.A., Luxembourg.....	47691	Z-Investor Group S.A., Luxembourg.....	47684
Risla S.A.H., Luxembourg .....	47709		
S.N.T.A.L. Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	47671		
Selecta S.A., Pétange .....	47707		

**WORLD DOMINATION CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 84.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Signature.

(061793.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**WORLD DOMINATION CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 84.678.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Signature.

(061800.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**CENTRE MARBRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 202, route de Belval.  
R. C. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**PART FIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 74.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(051766.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

**RIMAR INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.966.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07264, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour PRIMAR INTERNATIONALE S.A. Société Anonyme Holding

M. J. Reyster

Administrateur

(062479.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**FERTECO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 85.141.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise sous seing privé tenue en date du 7 juin 2004, enregistrée à Luxembourg, le 14 juillet 2004, référence LSO-AS04344, que

Monsieur Rogério Caporali, ingénieur, demeurant à Rua Ouro Preto, 1262, apto. 401, Santo Agostinho, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil, a démissionné de son poste de gérant de la Société.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 30 mai 2004.

Monsieur Armando Janeiro Amaral, ingénieur, demeurant à Rua Américo Luz, 631, apto. 902, Gutierrezze, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil, a démissionné de son poste de gérant de la Société.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 30 mai 2004.

Monsieur Leonardo Moretzsohn de Andrade, économiste, demeurant à Rua Carvalho de Azevedo, n° 10, apto. 502, Lagoa, Rio de Janeiro, RJ, Brésil est nommé au poste de nouveau gérant de la Société en remplacement de Monsieur Rogério Caporali.

Madame Bernadeth Vieira de Souza, comptable, demeurant à Rua Souza Aguiar, 121, apto. 402, Méier, Rio de Janeiro, RJ, Brésil est nommé au poste de nouveau gérant de la Société en remplacement de Monsieur Armando Janeiro Amaral.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062221.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 69.811.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 juin 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054575.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**CTP GROUP FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 101.976.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) CTP GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B n° 85.380, ici représentée par Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

2) HIFIN S.A., une société ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place d'Argent, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B n°49.454, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain Vasseur, prénommé, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CTP GROUP FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en relation de partenaires d'affaires potentiels sur base de commission.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Elle pourra se servir de collaborateurs internes ou de conseillers et organisateurs externes, qu'elle recrutera, engagera, honorera, pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

La société pourra exécuter son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 15 juillet 2009 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas émises par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de manière générale ou ponctuellement concernant la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, à un directeur ou à un ou plusieurs comités de direction.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) CTP GROUP S.A., prénommée, trois cent neuf actions .....	309
2) HIFIN S.A. prénommée, une action. ....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, près qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place D'Argent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur- Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.

b) Monsieur Irteza Shah, né le 25 janvier 1956 à Rawalpindi, Pakistan, demeurant à L-9372 Gilsdorf, 9, Schelleckgaas.

c) Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L- 8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

4) Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062587.3/220/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**GIVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 69.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052870.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**S.N.T.A.L. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.977.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Catherine Berthier, directeur de société, née à Fontenay sous Bois/France, le 7 juillet 1968, demeurant à F-93000 Saint Denis/France, 8, rue Chopin.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises et prestations de services.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de S.N.T.A.L. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts sont attribuées à l'associé unique Madame Catherine Berthier, directeur de société, née à Fontenay sous Bois/France, le 7 juillet 1968, demeurant à F-93000 Saint Denis/France, 8, rue Chopin.

**Art. 7.** Tant que la société ne compte qu'un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles. Si la société compte plus d'un associé les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises à cause de mort que conformément aux dispositions légales.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2004.

*Coût*

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 1.100,- Euros.

*Constataion*

Le notaire constate, sur le vu d'une attestation bancaire, que les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèce, en sorte que le capital social se trouve à la disposition de la société.

*Résolutions*

Les statuts ayant été arrêtés, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Est nommée gérante unique pour une durée illimitée:

Madame Catherine Berthier, directeur de société, née à Fontenay sous Bois/France, le 7 juillet 1968, demeurant à F-93000 Saint Denis/France, 8, rue Chopin.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

- 3) Le siège social est établi au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: C. Berthier, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 63, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

*J.-P. Hencks.*

(062583.3/216/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 72.150.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 2004 au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. Les états financiers au 31 décembre 2003 et le rapport du Réviseur d'Entreprises ont été approuvés par l'Assemblée.

2. L'Assemblée Générale a donné décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises de leur gestion au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée a noté avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur David Wheeler le 11 avril 2004.

4. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Lord Brownlow, Dr Ernst-Gideon Loudon, Messieurs Ronald Mitchell, Mark Hucker, Sidney Place et Mme Anne-Marie Phipps.

5. L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Ndivho Patrick Mamathuba en tant que nouvel Administrateur à compter du 10 juin 2004 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2005.

6. L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT Société Civile pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2004.

7. L'Assemblée Générale a approuvé l'allocation des rémunérations suivantes aux membres suivants du Conseil d'Administration:

a. Lord Brownlow et Dr Ernst-Gideon Loudon GBP 1.000,- par an, ainsi qu'une indemnité de GBP 1.000,- par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils assistent en personne et ceci pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2004;

b. Monsieur David Wheeler: GBP 333,34 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2004;

c. Monsieur Sidney Place: GBP 583,34 pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2004, ainsi qu'une indemnité de GBP 1.000,- par réunion du Conseil d'Administration à laquelle il assiste en personne.

A.-M.L. Phipps

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01997. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062422.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**C.L.P., CILLIEN, LUTZ & PARTNERS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R. C. Luxembourg B 101.948.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur René R. Cillien, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 1951, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

2.- Monsieur Sylvain Lutz, administrateur de sociétés, né à Sarreguemines le 25 janvier 1949, demeurant à F-57200 Remelting, 4, rue des Vignes.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C.L.P., CILLIEN, LUTZ & PARTNERS.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Flaxweiler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de service et de contrôle en tant que commissaire aux comptes de sociétés établies au Luxembourg ou à l'étranger et/ou dans lesquelles ses associés détiennent directement ou indirectement des participations ou un intérêt, ainsi que toutes prestations de management-coaching. D'autre part la société pourra faire elle même toutes opérations de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Finalement elle pourra réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou favorisant sa réalisation, ainsi que l'achat, la vente et la location de tous matériels se rapportant à l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur René R. Cillien, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Sylvain Lutz, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur René R. Cillien, prénommé.
2. Monsieur Sylvain Lutz, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

- 2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Cillien, S. Lutz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, vol. 144S, fol. 32, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2004.

P. Bettingen.

(062036.3/202/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

#### **GRAF.HO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052871.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**B.D.S., BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 39.984.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(062228.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**B.D.S., BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 39.984.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 12 juillet 2004 que:

1. L'Assemblée a réélu au poste d'Administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich;

2. L'assemblée a élu aux postes d'administrateurs de la société pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004, en remplacement de Madame Fara Chorfi et de Monsieur Johan Mevesen:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;

3. L'Assemblée a élu au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004, en remplacement de la société anonyme I.G.C.S.A.:

MS GESTION S.A., établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 4.280.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07339. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062225.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**EI-EUROPA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 41.352.

—  
Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2004 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- M. Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- M. Pedro Manuel Martins Pinheiro Silveira, administrateur de société, né le 29 juillet 1964 à São Domingos de Benfica (Lisbonne - Portugal), demeurant au R. Maria Ulrich Diana Park, Bloco 4, Piso 13, P-1070-169 Lisbonne, ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, réf. LSO-AS00227. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(053388.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

---

**HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 60.294.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052872.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**LUNAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. LUNAS HOLDING S.A.)**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 48.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052874.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**SEVIGNE CRC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS1268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 juillet 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(053397.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

---

**BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 22.072.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire  
qui s'est tenue le 17 mai 2004 à 16.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

BRASSCO HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061986.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.083.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053839.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

---

**FEIDT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.  
R. C. Luxembourg B 94.275.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 avril 2004*

Le Conseil d'Administration décide de coopter en remplacement de Monsieur Emile Feidt décédé, Monsieur Jeff Feidt, né le 13 juillet 1968, demeurant à L-7227 Bereldange, 41, rue de la Forêt, au poste d'Administrateur du Groupe II.

L'élection définitive de Monsieur Jeff Feidt sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

R. Faltz

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062195.3/263/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**SICOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 72.329.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1013 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 40 du 22 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SICOR HOLDING, Société Anonyme

Signature

(062182.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**BUSINESS INVESTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.513.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 21 avril 2004 à 15.30 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs Jérôme Vigneron, Koen Lozie et Jean Quintus. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2004.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2004.

BUSINESS INVESTOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061984.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 1.279.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 14 mai 2004 à 16.30 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme  
SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061988.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**VISITRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.946.

—  
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

VISITRONICS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(054609.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**JAPAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.576.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 2004 au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. Les états financiers au 31 décembre 2003 et le rapport du Réviseur d'Entreprises ont été approuvés par l'Assemblée.

2. L'Assemblée Générale a donné décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises de leur gestion au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- M. Ronald Mitchell;

- M. Mark Hucker;

- Mme Anne-Marie Phipps.

4. L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Ndivho Patrick Mamathuba en tant que nouvel Administrateur à compter du 10 juin 2004 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2005.

5. L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT, Société Civile pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2004.

A.-M. Phipps

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062420.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**SHA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

SHA FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(054625.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**DEEP VALLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 81.934.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 19 juillet 2004*

Au Conseil d'Administration de DEEP VALLEY FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:  
de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Mr Michel van Krimpen, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui peut engager la société par sa seule signature avec effet au 5 juillet 2004. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- TCG GESTION S.A.: Administrateur

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.: Administrateur

- Michel van Krimpen: Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07223. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062290.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**MORANA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. PERNILLA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.831.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MORANA HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(062466.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**OREGONIAN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 94.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OREGONIAN INVEST S.A.

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(062467.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**C.L.E. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 13 avril 2004 que:

Monsieur Hervé Tricot demeurant 2, rue Agrippa d'Aubigné, F-75000 Paris, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 18 septembre 2003.

Monsieur Renaud Bentegeat demeurant 47, boulevard Beaumarchais, F-75003 Paris, a été nommé administrateur pour un mandat de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2007.

Monsieur Philippe Delaunois demeurant 3A, Chemin de Couture, B-1380 Lasne, a été nommé administrateur pour un mandat de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2007.

Monsieur Lucien Jung demeurant 27, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été nommé administrateur pour un mandat d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2005.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Gitzinger demeurant 15, rue de la Corniche, L-5518 Remich a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2005.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062171.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**FDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.722.

—  
*Décision du conseil d'administration du 30 mars 2004*

Le conseil d'administration conformément à l'assemblée générale du 30 mars 2004 prend la décision suivante:

*Décision*

Nomination de deux administrateurs-délégués:

1. Monsieur Nikolas Thorneley, demeurant 5, rue Dr Felix Worré, L-6942 Niederanven

et

2. Monsieur Mark Siddons-Smith, demeurant 6-8, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

La durée de leur mandat prenant fin en 2009.

Décision prise à la date mentionnée ci-dessus.

R. Flavell / J. Divett / N. Thorneley / M. Siddons-Smith.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04046. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062083.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**GRAND GARAGE JEAN MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,-.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.699.

—  
EXTRAIT

Outre la signature individuelle conférée à Mme François Muller administrateur-délégué qui est maintenue, le conseil de gérance de la Société en date du 16 juillet 2004 a décidé de conférer également la signature conjointe au nom de la Société à:

- Monsieur Robert Kerschen, ingénieur diplômé, demeurant à Garnich, rue des Champs,

et

- Monsieur André Kerschen, directeur du Centre Hospitalier à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 8, rue d'Orange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062035.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**MARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.612.

## EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 14 avril 2004:

1. Monsieur Carlo Varnelli, administrateur de sociétés, demeurant à Via Cunfida n° 27, Rome, Italie a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Manfredi Le-febvre d'Ovidio. Le mandat de Monsieur Carlo Varnelli expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062319.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**GEBR. HUCKERT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5532 Remich, 16, route de l'Europe.  
H. R. Luxemburg B 71.600.

*Beurkundung einer Anteilsübertragung*

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung vom 15. Juli 2004, die vom Geschäftsführer der Gesellschaft GE-  
BR. HUCKERT, S.à r.l., angenommen wurde, setzt sich das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wie folgt zusammen:

Herr Christoph Huckert ..... 100 Anteile

Total ..... 100 Anteile

Herr Christoph Huckert ist alleiniger Gesellschafter der GEBR. HUCKERT, S.à r.l.

Remich, den 15. Juli 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062332.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**ELECTRICITE GENERALE JOHN BLOCK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 80.134.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2004*

Les associés de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE GENERALE JOHN BLOCK & FILS, S.à r.l., réunis en  
assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 8 juillet 2004, ont décidé à l'unanimité de prendre la résolu-  
tion suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: 3, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxem-  
bourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062341.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**BAUSPARKASSE SCHWÄBISCH HALL AG, Société Anonyme.**

Siège social: D-74523 Schwäbisch Hall.  
R. C. Luxembourg B 36.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08778, a été déposé au regis-  
tre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUSPARKASSE SCHWÄBISCH HALL AG

NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Signature.

(062584.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**DPB FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.709.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juin 2003 que:

- Sont réélus aux postes d'administrateurs:
    - . Monsieur Yves de Thibault, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
    - . Monsieur Philippe Blaton, administrateur de sociétés, demeurant à Uccle (B)
    - . Monsieur Louis-Marie Piron, administrateur de société, demeurant à Opont (B)
  - Est réélue au poste de commissaire aux comptes:
    - . MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg.
- Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04724. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062394.3/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**MARIM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.726.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juillet 2004 que:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L)
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de cinq années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Que,

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élu Administrateur, pour une durée de cinq années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société.

Et que,

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes, pour une durée de cinq années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes démissionnaire de la société.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07755. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062165.3/802/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 78.525.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 853 du 20 octobre 2000.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04442, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062016.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 74.072.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2004*

1. L'assemblée approuve le bilan au 31 janvier 2002 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 1<sup>er</sup> février 2001 au 31 janvier 2002, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte des pertes et profits pour l'exercice montre une perte de EUR 166.794,-.

2. L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif se terminant au 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08200. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062067.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.815.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2004*

1. L'assemblée approuve le bilan au 31 janvier 2003 et le compte de pertes et profits pour l'exercice du 1<sup>er</sup> février 2002 au 31 janvier 2003, tels que préparés par le Conseil de gérance et présentés à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte de pertes et profits pour l'exercice montre un profit de EUR 895.971,-. Conformément à la loi, un montant de EUR 44.800,- sera alloué à la réserve légale.

2. L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08198. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062051.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**DASHABO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 26.505.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2002*

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Henri Ruhl et ne procède pas à son remplacement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Efthalia Daskalides, avec adresse professionnelle au, Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Georgette Daskalides, avec adresse professionnelle au, Bruxelles, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03570. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(062962.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**FAMY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 96.072.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 juillet 2004, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062416.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**Z-INVESTOR GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 82.066.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Z-INVESTOR GROUP S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(062468.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**OLYMPIC YACHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.540.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 avril 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Neil Galloway, comptable, élisant domicile à la Villa Souleiadou, Avenue Jean Cocteau St Jean Cap Ferrat. F-06230 France.

Monsieur Dane Hutchinson, administrateur de sociétés, élisant domicile à la Villa Souleiadou, Avenue Jean Cocteau St Jean Cap Ferrat. F-06230 France.

Leur mandat, prendra fin, avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 avril 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 7 avril 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062577.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ALAHIDD, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE D'AIDE AUX HOMMES EN INSTANCE DE DIVORCE ET DIVORCES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3591 Dudelange, 23, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg F617.

—  
STATUTS

Il a été constituée entre les soussignés:

Jurga René, 23, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange, invalide, luxembourgeois,  
Reding François, 27, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange, retraité, luxembourgeois,  
Bruch Lex, 6, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange, employé privé, luxembourgeois,  
Kutten Marcel, 6A, route de Marnach, L-9766 Munshausen, retraité, luxembourgeois,  
Kartheiser Fernand, c/o Ministère des affaires étrangères, 5, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, diplomate, luxembourgeois,

Rossato Pierre, 35, chemin de Brouck, L-4808 Rodange, retraité, luxembourgeois,  
Zeimes Gilles, 35, rue Robert Schuman, L-5753 Frisange, employé privé, luxembourgeois,  
Schroeder Claude, 10, rue Basse, L-4963 Clémency, employé privé, belge,  
et formant le conseil d'administration provisoire, une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE D'AIDE AUX HOMMES EN INSTANCE DE DIVORCE ET DIVORCES, association sans but lucratif, en abrégé ALAHIDD, Asbl.

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé actuellement à L-3591 Dudelange, 23, rue de la Vallée.  
Il pourra, sur simple décision du conseil d'administration, être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour but:

- l'aide aux hommes divorcés et en instance de divorce,
- la défense des intérêts généralement quelconques de ses membres,
- l'information sur la problématique du divorce et les conséquences,
- l'organisation de manifestations sociales et culturelles.

**Art. 5.** A cette fin l'association entend engager auprès du public autant que vis-à-vis des autorités politiques toutes mesures qui lui sembleront propres à assurer la réalisation des buts ci-dessus mentionnés. L'association ne se substitue nullement aux avocats.

**Art. 6.** L'association est politiquement, idéologiquement et religieusement de stricte neutralité.

**Art. 7.** Seront réputées membres effectifs, les personnes, qui adhèrent aux présent statuts, une fois leur demande agréée par délibération du conseil d'administration et la cotisation acquittée. Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à cinq.

**Art. 8.** Peuvent être réputées membres honoraires de l'association les personnes qui auront rendu des services éminents à l'association ou qui par des dons et soutien moral auront bien mérité. Le titre de membre honoraire est purement honorifique et peut être conféré par l'assemblée générale. Les membres honoraires ont le droit d'assister sans droit de vote aux assemblées générales.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd par le non-paiement de la cotisation dans un délai de trois mois suivant le début de l'exercice, par démission écrite au conseil d'administration ou par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 12.** L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle. Celle-ci ne pourra dépasser 20,- EUR sur la base de l'indice actuel. Les ressources de l'association comprennent notamment, les cotisations des membres, les subides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux ans par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de cinq autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le Président dirige l'association et préside les réunions et assemblées, le Vice-président remplace le Président en cas d'absence de celui-ci, le Trésorier gère les comptes et le Secrétaire dresse les procès-verbaux des réunions et assemblées et la correspondance de l'association.

**Art. 14.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément au but de l'association.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la loi aux assemblées générales. Ses membres sont rééligibles.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est convoqué au moins trois fois par année par le président ou le secrétaire.

Le conseil d'administration peut délibérer si la majorité de ses membres est présente à la réunion. Les décisions se prennent à la majorité simple des présents. En cas d'égalité des voix, celle du président l'emporte.

**Art. 16.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci deux signatures de membres en fonction sont nécessaires. Dans tous les cas, la signature du président ou du secrétaire ou du trésorier est obligatoire.

**Art. 17.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 18.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 19.** La convocation se fait au moins huit jours francs avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 20.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Les propositions présentées par les membres sont à soumettre par écrit au conseil d'administration au moins trois jours francs avant l'assemblée générale.

**Art. 21.** Aucune résolution ne pourra être prise en dehors de l'ordre du jour. Il n'est pas loisible de faire état de plus d'une procuration écrite par membre présent à l'assemblée générale.

**Art. 22.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts,
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse,
- approbation des budgets et comptes,
- dissolution de l'association.

**Art. 23.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 24.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège etc....

**Art. 25.** L'assemblée générale annuelle aura lieu au mois de mars.

**Art. 26.** En cas de dissolution ou de liquidation de l'association, les biens sont affectés à AIR RESCUE LUXEMBOURG, Asbl ou au cas où cette association aurait été dissolue auparavant, à une association de bienfaisance.

**Art. 27.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 28.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 29.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait et signé à Dudelange, le 19 juillet 2004 par les membres fondateurs.

En date du 19 juillet 2004 la composition du conseil d'administration suivante a été arrêtée:

Reding François, Président  
 Kutten Marcel, Vice-Président  
 Jurga René, Secrétaire  
 Schroeder Claude, Trésorier  
 Bruch Lex, Membre  
 Kartheiser Fernand, Membre

Rossato Pierre, Membre  
Zeimes Gilles, Membre

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08252. – Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061771.3/000/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**IRONY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 77.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

IRONY S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(062470.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**BANQUE LBLux S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 11.035.

Änderung im Verwaltungsrat

Herr Alex Meyer hat mit Schreiben vom 22. Juli 2004 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der BANQUE LBLux Société Anonyme mit Wirkung zum 31. Juli 2004 niedergelegt.

Für die Richtigkeit

H. Stoffel / B.-D. Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062021.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**HOME LIFE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 86.532.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature.

(062683.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**EUROMEDIA LUXEMBOURG TWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 74.800.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2004

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2004 que:

- la société a transféré son siège social du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

EUROMEDIA LUXEMBOURG TWO S.A., Société Anonyme

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062612.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 74.799.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2004 que:

- la société a transféré son siège social du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062614.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**CONDOR TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 81.304.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature.

*Un mandataire*

(062641.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 96.677.

—  
*Extrait de la résolution des administrateurs de la société en date du 9 janvier 2004*

- la démission de M. Steven Georgala est acceptée avec effet immédiat;

- la démission de M. Herman Troskie est acceptée avec effet immédiat;

- M. Robert Stavis est nommé administrateur avec effet immédiat;

- M. Mark Dyne est nommé administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature.

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062657.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.529.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature / Signature

(062886.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**HELLABY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 65.990.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société en date du 10 juillet 2003*

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 10 juillet 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature.

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062669.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.658.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société en date du 9 juillet 2004*

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature.

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062672.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**FADASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.084.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(062889.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**NOVAKEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.877.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(062893.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**VEGA FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(062894.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**FIVECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 69.638.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2004 que:

- la société a transféré son siège social du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIVECOM S.A., Société Anonyme

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07607. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062608.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**TREFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 55.060.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2004 que:

- la société a transféré son siège social du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

TREFINANCE S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07747. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062605.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**XION 3000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.360.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 juillet 2004, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07882. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062414.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**EKABE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Eschweiler.  
R. C. Luxembourg B 25.662.

—  
*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2004  
et du Conseil d'Administration du 21 juin 2004*

1) A été nommé administrateur en remplacement de M. Lefevre, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2009: M. Yves Cacclin, demeurant 156, rue de Niedercorn, L-4762 Pérange.

2) Les mandats de Président du Conseil d'Administration de M. Emmanuel Besnier et d'administrateur de M. Jean-Michel Besnier sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de 2009.

3) Le mandat de réviseur de FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062502.3/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**SOPAVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.958.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2004*

- la démission de son poste d'Administrateur de Maître Philippe H. M. Schnadt est actée avec effet au 12 juin 2004.

- Monsieur Roland Matthys, Administrateur de sociétés, 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vézenaz, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Maître Philippe H M. Schnadt, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

SOPAVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062918.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**FINAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 74.352.

—  
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FINAUTO, S.à r.l.

M. Frias

Gérant

(062927.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**RINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RINGER S.A.

Signatures

Administrateurs

(062940.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.593.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2004*

- La démission de son poste d'Administrateur de Maître Philippe H. M. Schnadt est actée avec effet au 12 juin 2004.  
- Monsieur Roland Matthys, Administrateur de sociétés, 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vézenaz, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Maître Philippe H. M. Schnadt, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme  
ANNIBAL HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062921.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**PHARMACHIMIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.497.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PHARMACHIMIE HOLDING S.A.  
Signatures  
Administrateurs

(062945.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**EXEL LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 86.640.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour EXEL LUXEMBOURG 1, S.à r.l.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signature / Signature

(062949.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**CENTAUR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 39.541.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2004*

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée que le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062958.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.611.

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENT LUX S.A., en abrégé P.I.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.611, constituée suivant acte notarié en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 37 du 1<sup>er</sup> février 1992, et dont les statuts ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2001, publié au Mémorial C de 2001 page 8270.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la nationalité et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola.

2.- Décision de conférer à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola.

3.- Approbation du bilan et du compte des pertes et profits.

4.- Acceptation de la démission de deux administrateurs et du commissaire avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été payés au Grand-Duché de Luxembourg, à la date du 30 mars 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que le nouveau siège social de la société à Road Town, Tortola, sera fixé à l'adresse suivante:

«3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 13 décembre 2001.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes ainsi que des membres du conseil d'administration:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,  
Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,  
et les remercie pour l'efficace collaboration et pour leur bon travail, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, prénommée, demeurant à Luxembourg, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Road Town, Tortola et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2001, vol. 865, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(061597.3/239/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**MAZARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 56.248.

Le bilan au 31 août 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07868, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

MAZARS S.A.

Signature

(061829.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**MAZARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 56.248.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 décembre 2003*

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Aloyse Scherer, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Hans-Jürgen Salbach, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, demeurant à Lottert, Belgique, délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Thionville, France, délégué à la gestion journalière.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

- COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2009.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

MAZARS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061762.3/1682/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**UNITED INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 101.939.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société S.K AND PARTNERS CONSULTING SERVICES LTD, avec siège à Victoria, Seychelles, ici représentée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société C.H. BUILDING ENTERPRISE LTD, avec siège à Victoria, Seychelles, ici représentée par Monsieur Romain Zimmer, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de UNITED INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille dollars U.S. (US Dollars 60.000,-), divisé en six cents actions (600) de cent dollars U.S. (US Dollars 100,-) chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société S.K. AND PARTNERS CONSULTING SERVICES LTD, préqualifiée . . . . .	300 actions
2) La société C.H. BUILDING ENTERPRISE LTD, préqualifiée . . . . .	300 actions
Total: . . . . .	<u>600 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille dollars U.S., se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept euros (EUR 48.387,-).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, né le 16 mars 1959 à Pétange, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

b) Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, né à Clervaux, le 15 avril 1959, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

c) Monsieur Jean-Marie Schul, comptable, né à Saint Mard (B), le 15 août 1972, demeurant à B-6760 Ethe, 11, rue de la Gare.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l. (R.C. B 40.124), avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004, vol. 898, fol. 99, case 7. – Reçu 483,87 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 20 juillet 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061761.3/207/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

### **OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.148.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(062951.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**NEXIALUS AUTOMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.937.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Vincent Marin, indépendant, né à B-La Hestre, le 20 novembre 1963, et son frère,
- 2) Monsieur Renaud Marin, sans profession, né à B-La Hestre, le 10 juillet 1975, les deux demeurant à B-6110 Montigny-les-Tilleul, 45, rue des Fianolles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de NEXIALUS AUTOMATION, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'automatisation industrielle, la programmation informatique, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en 100 parts sociales de 125,- chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Vincent Marin, préqualifié . . . . .	60 parts
- Monsieur Renaud Marin, préqualifié . . . . .	40 parts
Total: . . . . .	<u>100 parts</u>

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- a) Monsieur Vincent Marin, préqualifié;
- b) Monsieur Renaud Marin, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4831 Rodange, 146, rte de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Marin, R. Marin, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2004, vol. 898, fol. 94, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 20 juillet 2004.  
Pour expédition conforme  
G. d'Huart  
Notaire

(061766.3/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**IMMOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 29.911.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2004, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006:

*Administrateurs:*

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration
- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-Délégué
- ARMOR S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062505.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 54.023.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 16 juin 2004 à 9.30 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus, Paul Mousel et Koen Lozie pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061982.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**NET 1 OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.737.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NET 1 OPERATIONS, S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

(062953.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 101.972.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) KHESHIA HOLDINGS INC, avec siège social à Skelton BLDG, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, B.V.I.

ici représentée par Monsieur Joannes de Moor, expert-comptable, demeurant à B-2920 Kalmthout, 65, Withoeflei, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2004.

2) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 93.773, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

ici représentée par son gérant Monsieur Joannes de Moor, préqualifié.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme holding qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) KHESHIA HOLDINGS INC., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme mille six cent soixante-dix (1.670,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 93.773, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

b) BASIC EIGHT S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 72.211, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue-Jean Pierre Sauvage,

c) D & K IMMOBILIEN S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 62.615, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

KHESHIA HOLDINGS INC, avec siège social à Skelton BLDG, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, B.V.I.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. de Moor, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062543.3/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ADMY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 15.534.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(062363.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**HOSPILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.

R. C. Luxembourg B 21.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(062508.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

(062954.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**BPI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 101.973.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Claude Bodmer, conseillère en communication, demeurant au 6, rue de Monceau, F-75008 Paris (France),

ici représentée par Monsieur Jean-Noël Monteau, administrateur de sociétés, demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2004,

2) Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Kemp, L-8029 Strassen (Luxembourg),

ici représenté par Monsieur Jean-Noël Monteau, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de BPI HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Madame Marie-Claude Bodmer, préqualifiée, soixante-dix actions . . . . .	70
2) Monsieur Eric Kaiser, préqualifié, trente actions . . . . .	30
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Habib Tohme, administrateur de sociétés, né le 12 juin 1948 à Bickfaya (Liban), demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Noël Monteau, administrateur de sociétés, né le 26 décembre 1946 à Taverny (France), demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, et

c) Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, né le 7 janvier 1952 à Sallanches (France), demeurant au 5, rue Jean-Pierre Kemp, L-8029 Strassen.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROTRUST, R. C. Luxembourg B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5) L'adresse de la Société est fixée au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-N. Monteau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062541.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

### **PHARMACOPOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Leudelange, 150, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(062509.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

### **BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3, place de Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 28.169.

#### *Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2004*

1. Démissions de 4 Administrateurs
2. Nominations de 2 nouveaux Administrateurs

*Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2004*

Présents:

Monsieur Olivier de Jamblinne, Administrateur-délégué, Président de la séance

Monsieur Alexis de Laet, Administrateur

Monsieur Philippe Amand, Directeur

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.169, constituée suivant acte reçu par le notaire, Maître F. Baden, en date du 20 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 218 du 12 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire, Maître H. Hellinckx, en date du 20 juin 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier de Jamblinne qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Amand.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexis de Laet.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Démissions de 4 Administrateurs
2. Nominations de 3 Administrateurs
2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signé par les

actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usages, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

4. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital sociale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions d'Administrateurs de Messieurs Michel de Laet Derache, Patrick de Bellefroid, Eric Janssen et Gaston Schwertzer.

L'Assemblée Générale tient à les remercier pour leurs contributions durant les années d'exercice de leurs mandats.

- de nommer comme nouvel Administrateur, Monsieur Jean-Paul Loos, demeurant 65, rue de Kleinbettingen à L-8436 Steinfort et ce, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009;

- de nommer comme nouvel Administrateur, Monsieur Thomas Dozin, demeurant 12, rue du Pinson à L-8415 Steinfort et ce, pour un terme de deux ans. Le mandat de Monsieur Thomas Dozin prendra fin en l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

En conséquence, la société sera administrée par un Conseil d'Administration de 7 administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10.05 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08151. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062089.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**InOne CENTRAL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 57.916.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 2004*

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Kerstin Kleudgen, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Rüdiger Buschmann, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Kapellenstrasse 30, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Er beendet das Mandat seines Vorgängers.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 1. Juni 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(061814.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**MAKINEMA SCI, Société Civile.**

Siège social: L-8615 Platen, 9, beim Kinnebësch.

R. C. Diekirch F411.

STATUTS

Les soussignées:

1.- Kieffer-Schintgen Marianne, demeurant à Keispelt, 30, rue Duerenthal

2.- Anzia Marie-Paule, demeurant à Platen, 9, beim Kinnebësch

arrêtent comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de MAKINEMA SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-8615 Platen, 9, beim Kinnebësch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 2.000,- EUR (deux mille euros) divisé en vingt parts d'intérêts de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Kieffer-Schintgen Marianne . . . . .	10 parts d'intérêts
2.- Anzia Marie-Paule . . . . .	10 parts d'intérêts
Total: . . . . .	20 parts d'intérêts

Les vingt parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de 2.000,- EUR (deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article huit des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des co-propriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### **Administration de la société**

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre de jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 17.** Toute opération d'un montant supérieur ou égal à 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros) requiert l'accord unanime des gérants.

#### **Exercice social**

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Réunion des associés**

**Art. 19.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 20.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 21.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Dispositions générales**

**Art. 23.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### *Disposition générale*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui-même et finira le trente et un décembre 2004.

##### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Kieffer-Schintgen Marianne

et

Anzia Marie-Paule

Platen, le 27 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2004, réf. DSO-AS00181. – Reçu 405 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(902655.3/000/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juillet 2004.

#### **SELECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 75.427.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 juin 2004.

Signature.

(051566.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

**GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 75.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l.*

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

*Gérant*

M. Bogers

*Administrateur-délégué*

(061854.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 75.866.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,  
le 16 juillet 2004 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;

Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;

Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

*Pour GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l.*

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

*Gérant*

M. Bogers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06994. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061852.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**VIANITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 9.915.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2004*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri Steeman est renouvelé pour une période de 6 ans.

Monsieur Karl Louarn, demeurant 6, rue Pierre Weydert à Fentange et Monsieur Frédéric Monceau, demeurant 3, rue de Bettembourg à Frisange sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une période de 6 ans en remplacement de Messieurs Rudi Lemeer et Marc Boland, dont le mandat est arrivé à échéance.

Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 25, route de Remich à Trintange, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement Monsieur Karl Louarn, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Frédéric Monceau,
- Monsieur Joeri Steeman,
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / F. Monceau

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06666. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061947.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**METALINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.653.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue en date du 21 juillet 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 21 juillet 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 21 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
  - Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
  - Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Luxembourg, le 21 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07241. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061420.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

---

**GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.340.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2004*

Les bilans et les comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, réf. LSO-AS00104. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052544.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

---

**EURIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.108.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(062511.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.531.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR07004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

(051722.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**ARGONAUTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 101.991.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques Pauly, consultant, né le 16 septembre 1944 à l'Île Jourdain (Gers) France, demeurant à F- 78354 Jouy-en-Josas 13, Parc de Diane ici représenté par Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant L-8277 Holzem 3, rue de Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 juillet 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

2) Monsieur Alain Vasseur, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARGONAUTS MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la promotion et la mise en place d'un programme économique, tous travaux administratifs y afférents ainsi que la gestion administrative de toutes les sociétés du groupe.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

*Capital autorisé:*

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 15 juillet 2009 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas émises par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de manière générale ou ponctuellement concernant la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, à un directeur ou à un ou plusieurs comités de direction.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à seize heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) Monsieur Jacques Pauly, prénommé, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Monsieur Alain Vasseur, prénommé, une action. . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiée au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, près-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place D'argent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant au L-8277 Holzem 3, rue de Mamer.

b) Monsieur Jacques Pauly, consultant, né le 16 septembre 1944 à L'Ille Jourdain (Gers) France, demeurant à F -78354 Jouy-en-Josas, Yvelines 13, Parc de Diane.

c) Madame Marcella Scarati, employée privée, née le 22 novembre 1958 à Laterza - Italie, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2, Gassel.

4) Est nommée commissaire aux comptes:

TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2 Millegassel et inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 61.417.

5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062729.3/220/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.